



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pôt-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 16 JUIN.

L'Observateur autrichien donne un extrait du discours adressé par le Sultan, à Schamla, au Pacha, aux ulémas et autres autorités turques :

« Le bonheur, le bien-être et le repos de tous mes sujets en général, sans distinction de religion, sont toujours ce qui m'occupe le plus, et tous mes soins ont été dirigés vers ce but. A cette fin j'ai fait organiser l'armée active et la landwehr, et je sacrifie des sommes considérables à la construction et à l'entretien des fortifications de mon empire. Je veux que vous vieilliez sans relâche au bien-être de mes sujets, sans distinction de religion. Ma présence dans cette ville n'a pas d'autre objet que de visiter les travaux de fortifications, de voir de mes propres yeux l'état de mes sujets, et de vous répéter en personne mes ordres, et ma volonté impériale est que vous les suiviez strictement et consciencieusement. »

« En parlant de mes sujets, je n'ai pas seulement en vue les habitants de cette ville, mais ceux de tout mon empire, sans distinction de religion. Faites donc vœux pour le bien-être et la gloire de mon empire et de notre religion, comme pour la conservation de mes jours. »

Se tournant vers les rajjas grecs, arméniens et juifs, le sultan leur dit :

« Vous venez d'entendre les ordres qu'en votre présence je viens de donner aux chefs de cette ville. Vous voyez qu'à l'exception de la religion, je ne fais aucune différence entre vous et les Mahométans. Vous êtes tous mes sujets, et j'ai autant à cœur votre bonheur que celui des Mahométans ; soyez donc obéissants, payez les contributions perçues en mon nom, et demandez à l'Eternel la gloire et le bonheur de mon empire, ainsi que la conversation des mes jours. Vous manquez-t-il quelque chose ? Vos églises ont-elles besoin de réparations ? Vous êtes réunis tous en ma présence ; si vous avez quelques besoins, adressez votre demande à Saïd Pacha, à qui j'ai donné mes ordres. »

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 18 JUIN.

Le bulletin de la santé du roi publié aujourd'hui est conçu comme suit :

« Les symptômes de la maladie de S. M. n'ont pas subi de changements essentiels depuis hier. »

« Sept mille émigrants, depuis le commencement du printemps de cette année, sont partis de Cork (Irlande) pour les Etats-Unis et le Canada. »

« On vient d'arrêter, à Lisbonne, six espagnols qui faisaient de la fausse monnaie ; on a trouvé sur eux et à leur domicile des effets d'une grande valeur ; ils se disent orfèvres, mais on leur a saisi pour une somme de 1200 liv. s., 300,000 fr. de faux quadruples d'Espagne, couverts d'une plaque d'or et très habilement gravés, indépendamment d'une assez forte somme en monnaie d'or de Portugal et en piastres d'Espagne de bon aloi. »

« La reine vient de sanctionner le vote unanime des cortès qui autorise l'agent du Portugal à Londres à fournir des traites sur le trésor portugais pour une somme de 150,000 l. s. (3,750,000 fr.) pour payer le dividende du 3 p. c., échéant le 1^{er} juillet prochain. Le *Diario de Goperno* de ce jour publie cet acte. »

« D'après des lettres de New-York, on y prépare des en-

vois considérables d'espèces. On ne sait à qui elles seront adressées, ni si elles serviront à payer des anciennes dettes ou à faire de nouveaux achats d'objets manufacturés. Il paraît que le président a l'intention de présenter un projet de banque nationale, mais cela est assez peu probable. »

FRANCE. — PARIS, LE 19 JUIN.

Il y a eu avant-hier réception aux Tuileries. L'ambassadeur d'Espagne a présenté au roi le général Evans.

« Nous pouvons assurer que toutes les familles qui ont à déplorer des pertes, par suite du cruel événement arrivé au Champ-de-Mars, ont été visitées de la part du roi et de la famille royale. Tout a été prévu pour que les blessés ne manquaient de rien. La reine et Mme. la duchesse d'Orléans ont promis de veiller sur le sort des enfants et vieillards privés de leurs soutiens. (J. Ministériel.) »

« Le *Moniteur* a publié une partie des nominations qui ont été faites dans l'ordre royal de la légion d'honneur. Mais il y en a plus de 800 qui n'ont pas été annoncées par le journal officiel, et sur ce nombre il y a quelques promotions d'officiers et de commandeurs. »

« Aujourd'hui la chambre des députés a repris la discussion du projet sur les chemins de fer. »

M. Berryer voudrait qu'on donnât la priorité au chemin de fer de Paris au Havre sur le chemin de fer de Paris en Belgique ; il croit que la Belgique par le port d'Anvers nous enlève au Havre le transit des marchandises anglaises. Il voudrait s'il était possible que le gouvernement se fit l'entrepreneur général des chemins de fer en France.

M. le ministre des finances succède à M. Berryer et tâche de combattre les considérations présentées par lui. Il croit que l'agiotage est un mal incurable.

M. le baron Monnier, rapporteur des pétitions à la chambre des pairs, ayant annoncé que 16 réfugiés polonais résidant dans le département des Landes, et 25 résidant à Blois, sortant du service de la reine Christine, demandaient de la France la faculté de participer aux secours que la généralité du pays accorde aux autres réfugiés, a demandé, au nom de la commission, le renvoi de cette demande au ministre président le conseil. Ce renvoi, appuyé par toute la chambre, a été prononcé, et M. Salvandy a promis, au nom du gouvernement, d'améliorer le sort de ces personnes.

S. A. R. la duchesse d'Orléans, accompagnée de Mme. la duchesse douairière de Mecklembourg, de M. de Rantzau et de MM. Salomon et de Saint Clair, a assisté hier, pour la première fois, à l'office luthérien, célébré selon le rit ordinaire dans le temple de la rue des Billettes.

« On lit dans la *Charte* de 1830 :

« Un journal légitimiste a raconté et plusieurs journaux ont répété une prétendue anecdote relative à l'amnistie accordée à M. le baron d'Haussez. Nous donnons le démenti le plus formel à tous les détails contenus dans ces journaux. »

« Il est faux qu'aucun député soit venu trouver M. le président du conseil de la part de M. le baron d'Haussez pour lui annoncer que cet ex-ministre voulait se présenter devant la chambre des pairs à l'effet de purger sa conscience. »

« Il y a plus d'un mois que M. d'Haussez avait adressé au roi une demande en grâce, et c'est sur cette demande qu'il a été statué par l'ordonnance du 15 juin. »

« On s'occupe en ce moment au ministère de la guerre de la formation du camp de Compiègne pour cette année, auquel on veut, dit-on, donner beaucoup de solennité. Ce camp sera visité par le duc d'Orléans qu'accompagnera la princesse royale. Après les fêtes de Paris, la famille royale quittera le château des Tuileries pour n'y revenir pendant la belle saison qu'aux fêtes de juillet. Neuilly, St-Cloud, Trianon et Fontainebleau seront successivement visités par le roi. La famille royale séjournera à Fontainebleau plus longtemps que de coutume. Les ombrages délicieux de cette résidence ont beaucoup plu à la princesse Hélène, et chacun comprend les raisons pour lesquelles le château de Fontainebleau doit lui être particulièrement cher. »

Vers le mois d'août le duc et la duchesse d'Orléans feront probablement une excursion au château d'Eu et pousseront sans doute jusqu'à Dieppe.

« On lit dans le *Journal de Paris* :

« On ne sait pas généralement que l'une des filles du roi cultive avec beaucoup de succès un art que peu de femmes osent aborder : la statuaire compte la princesse Marie au nombre de ses adeptes les plus distingués. Voici comment s'explique un critique fort en vogue, qui faisait partie des invités à l'inauguration du Musée de Versailles, sur une remarquable production de la royale artiste :

« Dans une de ces galeries de pierres, parmi les effigies de marbre, remarquez sur son piédestal cette jeune fille des champs, guerrière et bergère à la fois, le visage d'une femme, le cœur et le bras d'un héros. Son attitude est calme et reposée ; son noble visage respire le courage et l'espérance ; il est impossible de mieux rendre ce courage de lion né dans le cœur d'une femme ; mais aussi le grand artiste qui a si bien compris l'héroïque vierge de Yaucouleurs est elle-même une jeune fille qui s'appelle tout simplement Marie d'Orléans. Sa statue est une des plus belles du Musée de Versailles. Heureuse Jeanne d'Arc, d'avoir rencontré parmi les artistes contemporains un si excellent protecteur ! »

« Les bruits relatifs à la ratification du traité avec Abd-el-Kader, sont toujours fort contradictoires. Toutefois le langage des journaux ministériels prouve d'une manière assez évidente quels sont les embarras du ministère sur cette question. On craint que le général Bugeaud ne veuille prouver publiquement, qu'il n'a pas outrepassé ses instructions, ainsi que le ministère a contribué à en répandre le bruit, et dans ce cas il en résulterait un conflit qui ferait connaître d'une manière désagréable pour M. Molé toutes les tergiversations du ministère. Le conseil des ministres s'est encore réuni hier matin pour s'occuper de cette question. (Corr.) »

« On dit que le général Daumremont a envoyé sa démission de gouverneur-général d'Alger. Il est certain que M. le maréchal Clausel a été reçu plusieurs fois depuis quelques jours au ministère de la guerre. »

« Le *Toulonnais* et l'*Eclair* de la Méditerranée confirment aujourd'hui la nouvelle de l'évacuation du camp de la Tafna que nous avons donnée hier, d'après notre correspondance de Toulon. »

Dès que le camp a été évacué, les Arabes s'y sont précipités en poussant des hurlements, dit le *Toulonnais*. C'est Sidi Bomedin, chef des Oulessa, qui a pris possession du camp.

FEUILLETON.

SOUVENIR DE LA RÉVOLUTION.

MADAME DUBARRY. — L'ÉVÈQUE LAMOUREUX. — DINER SAUVAGE.

J'ai raconté les tribulations de ma campagne d'automne en 1793 ; j'ai dit comment mon bataillon et moi ayons été, à marches forcées, de Paris à Cherbourg et de Cherbourg à Arras, où j'avais laissé quatre de mes camarades enfermés dans la citadelle ; et aussi comment j'étais revenu à Paris, vers la fin d'octobre, muni d'un congé de réforme. Me voici donc dans la capitale en état de désespoir complet, fort embarrassé de la liberté qui venait de m'être rendue, et disposé à en faire bon marché à qui en voudrait traiter avec moi à des conditions tant soit peu avantageuses. J'étais dans cette situation d'esprit lorsque je rencontrai un des mes amis nommé Valdeau, mort il y a peu de temps, agent de change honoraire. Il était alors chez M. Gaillard, notaire, place du Palais de justice ; il me proposa d'y rentrer en qualité d'externe. Un emploi d'externe ne rapporte pas beaucoup, mais cela occupe et n'engage à rien. J'acceptai donc, et nous convînmes que le lendemain je viendrais pour être présenté à M. Gaillard.

Dès le lendemain, en effet, je me disposai à aller prendre possession de l'humble emploi qui m'était offert. Arrivé au Pont au Change, j'y trouvai une assez grande foule rassemblée. Je n'eus pas besoin de demander l'explication de ce rassemblement : elle ne se fit pas attendre. J'entendis au loin des cris déchirants, et tout aussitôt je vis sortir de la cour du Palais de Justice cette fatale charrette que *Barrière*, dans un de ces accès de galé qui lui étaient si familiers, avait appelée la *bière des vivants*. Une femme était sur cette charrette qui approcha lentement de l'endroit où je m'étais arrêté. Sa figure, son attitude, ses gestes, expri-

maient le désespoir arrivé au plus haut paroxysme. Alternativement d'un rouge foncé et d'une pâleur effrayante, se débattant au milieu de l'exécuteur et de ses deux aides, qui avaient peine à la maintenir sur son banc, et poussant de ces cris affreux que je disais tout à l'heure, elle invoquait tour à tour leur pitié et celle des assistants. C'était madame Dubarry que l'on conduisait au supplice. Revenue de Londres cinq ou six jours auparavant pour retirer de son château du *Lacienne* des bijoux de prix qu'elle y avait cachés en partant pour l'émigration, elle avait été dénoncée, le soir même de son arrivée, par son nègre favori, Zamore, gardien du château en son absence, et traduite au tribunal révolutionnaire. Agée alors de quarante-deux ou quarante-trois ans seulement, sa figure, malgré la terreur profonde qui en altérait les traits, était encore remarquablement belle. Entièrement vêtue de blanc, comme Marie-Antoinette qui l'avait, quelques semaines auparavant, précédée sur la même route, ses cheveux, du plus beau noir, formaient un contraste pareil à celui que présente le drap funéraire jeté sur un cercueil. Coupés sur la nuque, ainsi que cela se pratique, en pareil cas, ceux de devant étaient ramenés à chaque instant sur le front, par ses mouvements désordonnés, et lui cachaient une partie du visage. « Au nom du ciel, mes amis, s'écriait-elle, au milieu des sanglots et des larmes, au nom du ciel, sauvez-moi, je n'ai jamais fait de mal à personne ; sauvez-moi. » La frayeur délirante de cette malheureuse femme produisait une telle impression parmi le peuple, qu'aucun de ceux qui étaient venus là, pour insulter à ses derniers moments ne se sentit le courage de lui adresser une parole d'injure. Autour d'elle tout semblait stupéfié, et l'on n'entendait d'autres cris que les siens, mais ces cris étaient si perçants qu'ils auraient, je n'en doute pas, dominés ceux de la multitude, si elle en eut proféré. J'ai dit tout à l'heure, je crois, que personne ne s'était senti le courage de l'injurier. Si fait. Un homme, un seul, vêtu avec une certaine recherche, éleva la voix, au moment où, la charrette passant vis-à-vis de moi, la pa-

tiente, toujours s'adressant au peuple, s'écriait : « La vie ! la vie ! qu'on me laisse la vie ; et je donne tous mes biens à la nation. » — « Tu ne donnes à la nation que ce qui lui appartient, » dit cet homme, « puis que le tribunal vient de les confisquer tes biens. » Un charbonnier devant lequel il était placé, se retourne et lui donne un soufflet. J'en éprouvai un sentiment de plaisir.

On sait que, pendant toute la route, elle continua de pousser les mêmes cris, et de s'agiter, dans des convulsions néphrétiques, pour fuir la mort qui déjà l'avait saisie ; aussi, on sait qu'arrivée à l'échafaud, il fallut user de violence pour l'attacher à la fatale planche, et que ses derniers mots furent ceux-ci : « Grâce, grâce, M. le bourreau ! encore une minute M. le bourreau ! encore... et tout fut dit. »

Jamais la terreur ne fut portée à une aussi forte expression, et Mme. Dubarry est la seule femme qui ait offert un spectacle aussi déchirant. Toutes les autres femmes, victimes de nos discordes civiles, ont monté, à ce moment suprême, autant de calme que de courage, et plus d'une a raffermi celui de ses compagnons d'infortune.

Pauvre Jeanne Vaubernier ! que n'étais-tu restée dans ton magasin de modes, aux charniers des Saints Innocents ? Tu aurais fini par trouver quelque bon commis marchand, quelque honnête garçon épicière, qui faisait mine d'ignorer tes frédaines passées, eût consenti à te donner son cœur et sa main, Tu aurais brillé modestement dans son comptoir, et le génie des révolutions n'aurait pas daigné t'apercevoir. Mais tu as voulu être la maîtresse d'un roi ; tu as voulu briller à la cour ; et tu ne te doutais pas que l'éclair qui l'environnait, que ces hommages dont tu étais si fière, n'aboutiraient qu'au plus horrible précipice.

L'étude de M. Gaillard était située au palais de la justice. Le voisinage de la conciergerie lui avait procuré une clientèle, sinon très lucrative pour lui, au moins toujours désagréable ; et, dans ces temps

Ce chef ayant dit au général Bugeaud que ses gens étaient dans la misère, on lui a remis 60 sacs de riz et autres provisions.

Les Arabes que le général Bugeaud avait faits prisonniers à l'affaire de la Sikak sont arrivés le 3; ils font un éloge pompeux de la France et de ses habitants; l'un d'eux disait, entre autres choses, qu'on pourrait voyager dans ce pays la nuit avec une couronne d'or sur la tête sans crainte d'être volé. On les a conduits à la Maison Carrée, et de là ils se sont dirigés vers Mascara.

Les mêmes faits sont rapportés par l'Éclair, qui ajoute: L'île de Raschgoun reste occupée par un fort détachement de nos troupes, qui est bien approvisionné.

D'après le traité entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, celui-ci doit livrer immédiatement 2,000 bœufs et 20,000 fanègues de grain. Le restant sera remis lors de l'évacuation de Tiemcen.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il n'est pas arrivé aujourd'hui de nouvelles de Madrid postérieures au 10; mais le ministère a fait publier la dépêche télégraphique suivante:

Bordeaux, le 18 juin 1837, midi et demi.

Un courrier, parti de Saragosse le 15, confirme entièrement l'avantage remporté le 13 par le baron de Meer, sur l'expédition carliste dans les environs d'Isona.

Le baron de Meer, après une vigoureuse attaque sur toute la ligne, a poursuivi l'ennemi dans toutes les directions jusqu'à huit heures du soir. Le terrain était couvert d'armes et de bagages. Il pense que, dans leur retraite désordonnée, les carlistes se réfugieront dans la Montagne.

— On écrit de Bayonne, 14 juin:

La légion anglaise ne se composera plus que de 1500 à 2000 hommes sous les ordres du colonel O'Connell, devenu brigadier. Les arrangements ont dû être signés hier. Ce secours ne sera pas d'une grande importance, mais il garantit la coopération de la marine britannique dont l'appui peut, dans une circonstance donnée, être très efficace. Le noyau de la légion a été réuni à Lizo. Les armées occupent les mêmes positions, tant dans les provinces Basques et la Navarre qu'en Aragon sur les frontières de la Catalogne. Le général Espartero observe les bataillons carlistes réunis aux environs d'Echani, et dont on ne connaît pas la destination. Ils devaient d'abord se porter en Aragon pour opérer une diversion, mais don Carlos ayant passé la Cinca, il est plus probable qu'ils essaieront de passer en Castille ou dans le Bas-Aragon, si comme on le dit, Cabrera reste dans ces parages avec des forces considérables.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais*, journal qui favorise le parti de Christine:

« Les nouvelles d'Espagne sont de moins en moins rassurantes. De nouveaux désordres, s'il faut en croire une lettre du 9 juin, d'Oleron, viennent déclater à Barcelone; cette fois ce serait le parti républicain qui aurait voulu rétablir les juntes, et le gouverneur, qui voulait faire respecter le pouvoir de la reine, aurait été assassiné et son cadavre traîné dans les rues. Pendant cette perturbation, beaucoup d'individus connus pour leur opinion carliste ont été tués. On ne dit pas si l'ordre est rétabli.

(On a reçu des nouvelles qui paraissent contredire ce que l'on dit de ces troubles.)

D'un autre côté, Cabrera, au lieu de venir se joindre à don Carlos, aurait reçu au contraire l'ordre de se porter vers Madrid; ce qui diviserait les troupes envoyées contre le prétendant, puisqu'il faudrait couvrir la capitale. Si ce plan est bien exécuté, il est incontestable qu'il doit jeter le gouvernement de la reine dans de nouveaux embarras.

De nouveaux engagements ont été contractés par la plus grande partie des soldats anglais. Cette légion va être complétée.

— La *Sentinelle des Pyrénées* du 15 confirme que le général Espartero va attaquer Estella, ainsi que les bataillons carlistes qui se trouvent dans les environs. A cet effet, des pièces de siège ont été disposées à Laraga, et des vivres sont prêts dans la même ville.

Le général Garcia a donné l'ordre aux habitants de la Vallée de la Solana d'avoir à couper tous les ponts de la rivière d'Estella, et particulièrement celui de Montain, aussitôt que les troupes de la reine feront un mouvement sur ce point.

là, souvent pénibles pour ses clercs; c'est-à-dire qu'il avait au nombre de ses attributions tous les actes que désiraient passer les prisonniers.

On me prévint, en entrant, que le privilège d'aller faire signer ces actes, m'appartenait, comme étant le dernier venu. Moi qui, précisément, ai toujours fait fi des privilèges, j'aurais bien voulu décliner celui-là; mais c'eût été montrer tout d'abord de la tiédeur dans l'exercice de mes nouvelles fonctions, c'eût été briser mon avenir de clerc, et j'aimai mieux me soumettre au régime de la loi.

Ma soumission ne tarda pas à être mise à l'épreuve. J'avais fait mes premières armes, le 8 décembre 1793, ou si vous le préférez, le 18 frimaire de l'an 2, jour de l'exécution de Madame Dubarry, et dès le 21, toujours frimaire, on me remit une procuration, en me chargeant d'aller prendre la signature de la personne y dénommée. Je prends mon chapeau et je pars, sans autre observation. Je crois me rappeler que le cœur me battait un peu déjà. Arrivé à la grille de la cour du palais, je fus obligé de m'arrêter, pour donner passage à une charrette que je dus suivre et qui vint stationner à la porte de la prison. Je savais ce que cela voulait dire; et mon cœur de battre plus fort. Je fis bonne contenance néanmoins; et je descendis les cinq ou six marches conduisant au premier guichet. Je frappe, on m'ouvre; et après avoir passé en baissant de beaucoup la tête, sous ce formidable guichet, je dis au geôlier la mission que je venais remplir, et je le pria de m'indiquer une pièce, la même qui existait encore il y a peu d'années, la même dans laquelle, il y a peu d'années encore, on faisait la dernière toilette des condamnés; elle était assez vaste et passablement éclairée; elle conduisait, vers le fond, dans les corridors où se trouvaient les cachots; et, à gauche, par une porte latérale, dans une autre pièce, de même grandeur, mais séparée en deux portions, par une cloison vitrée, dont la partie, donnant sur la petite cour, d'entrée, servait de greffe. L'autre portion, à droite en entrant presque entiè-

Cette mesure aurait pour but d'empêcher le passage de l'artillerie.

Les troupes de Guipuzcoa qui occupent la ligne de Fontarabie, Hernani et Oyarsun, se préparent à se mettre en marche, et à pénétrer dans l'intérieur de la province pour appeler l'attention des troupes carlistes qui pourraient défendre Estella.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 JUIN.

Nous apprenons d'Anvers, dit un journal, que l'exposition de peinture pour le 1er août, promet d'être excellente. Parmi les étrangers, on compte sur les noms de Gudin, Genisson, Lepoitevin, Schotel, Francia, etc. De Keyser, outre sa grande page, travaille à un tableau dont le sujet est emprunté à Walter-Scott, Braeckeleer, tenant note de justes critiques, a corrigé quelques imperfections de la bataille des Anversois contre les Espagnols, dernièrement exposée à Bruxelles. On aura de Geefs un monument funéraire, la *Prière*, destiné au tombeau d'une jeune femme. On annonce encore une *scène de l'inquisition*, de Van Roy; *Lowagan du 29 à Anvers*, de Jacob-Jacobs et trois marines; un *navire en péril*, de Maes, grande dimension; les *Funérailles de Charles le Téméraire de Carolus*; un *pillage d'église en Flandre (1540)*, par Ruyten, et trois tableaux de genre, un *retour de la chasse* et une *famille de pêcheurs*, par De Block; un *atelier et un marché de légumes*, de Kremer; une *dance*, de Dyckmans, une *ascension*, de Dyckmans, (destiné à une église de Namur; mais on craint que ce travail nesoit pas terminé aussitôt), un *Cromwell* et une *leçon de chant*, de Somers une *plage de Scheveningen*, un *retour de pêcheurs* de Janssen. Nous espérons apprécier les productions de Ph. Van Brée, Marinus, Vander Ryken, Moerehout, Verreyt, Van Gingen, Florent Mols, Regemortel, Verschaeren et Leys. F. Key est malade. On craint que Wappers n'expose rien. Si la convalescence de M. Mathieu Van Brée, directeur de l'Académie, se soutient, il pourra jouir des progrès et des triomphes d'un si grand nombre d'élèves de l'école d'Anvers.

— Le docteur Browne, évêque de Kilmore (Irlande), arrivant de Rome, est descendu jeudi dernier à l'hôtel du Morian. Sa Grandeur, après avoir vu ce que la capitale offre de curieux aux étrangers, est allée visiter samedi dernier l'université catholique de Louvain. Dimanche elle a passé une partie de la journée à Anvers et a quitté Bruxelles hier dans la matinée, se rendant par Ostende dans son diocèse.

— A l'occasion des grandes chaleurs, la recommandation suivante a été adressée aux autorités administratives de la province du Brabant: « Dès que vous êtes informé qu'un chien enragé ou soupçonné de l'être a paru dans la commune, vous devez prescrire à vos administrés, dont les chiens auraient été mordus, de les faire abattre et de les enfouir à la profondeur d'un mètre au moins; une mesure essentielle à prendre dès à présent, c'est d'empêcher les chiens de vaguer dans les rues, places, chemins et autres lieux publics sans être muselés ou tenus en laisse. »

— On écrit d'Audenaerde, 19 juin: « La garnison de notre ville est augmentée du dépôt du dixième régiment de ligne, arrivé ici dimanche 18; l'escadron de cuirassiers que nous possédions a permuté avec un autre venant de Bruges. »

« La mission des RR. PP. jésuites avait attiré dans nos murs une foule innombrable de monde; de mémoire d'homme, il n'en est afflué autant à Audenaerde, de quatre lieues à la ronde; des villages et bourgs entiers, hommes et femmes, s'y étaient portés à la voix de leurs curés; le dernier jour de la mission, il y avait au moins huit mille individus qui encombraient nos deux églises, trop petites, toutes vastes qu'elles sont, pour les contenir tous. Aussi a-t-on été obligé de transporter hors du lieu saint plusieurs personnes prises de suffocation. »

« Plusieurs chiens enragés parcoururent nos campagnes, mordant hommes et bêtes. Ce n'est pas à tort qu'on reproche aux bourgmestres de ces lieux leur négligence à faire observer les réglemens sur cette matière. L'alarme est universelle, personne n'ose sortir sans être armé. Les batteurs qu'on a fait jusqu'à présent n'ont produit aucun résultat. »

rement obscure, ne comportait d'autre mobilier qu'un banc de bois adossé au mur, et qui en faisait entièrement le tour. On verra tout à l'heure à qui cette espèce de parloir était destiné.

En traversant cette pièce, j'aperçus, mais sans y faire beaucoup d'attention, un homme assis sur le banc, la tête appuyée sur ses deux mains. J'entrai dans le greffe où se trouvaient réunies plusieurs personnes, et je demandai laquelle devait signer la procuration que j'apportais. Un homme d'une cinquantaine d'années, vêtu de noir, d'une physionomie encore agréable, me dit: c'est moi, monsieur. Je me mis en devoir de lui lire la procuration, sur laquelle je n'avais pas jusques là songé à jeter les yeux; et je vis que j'étais en présence de l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, ce Lamourette qui, député à l'assemblée législative dans la séance du 17 juillet 1792, voulant déterminer les deux côtés de l'assemblée à se réunir pour sauver la patrie, s'écria: « Foudroyons par un dernier et irrévocable serment, et par une exécution commune, la république et les deux chambres. » Cet infortuné périt sur l'échafaud un mois après.

La procuration signée, je me retirais, lorsqu'en sortant de la porte du greffe, et traversant la pièce qui le précédait, je m'entendis appeler par l'homme que j'avais remarqué en arrivant. Je m'approche, je regarde et je reconnais Bonneuil, ce camarade de notariat qui avait logé avec moi chez un huissier de St. Lô quelques semaines auparavant, et avait été arrêté par les soins de ce digne praticien normand.

— Eh que diable fais-tu là, mon cher ami?

— Tu ne tarderas pas à le savoir. Mais toi, je viens de te voir sortir du greffe, est-ce que tu viens aussi attendre ton tour dans cette antichambre de la mort?

— Dieu merci, non.

— Je t'en félicite.

— P. J. Pelerin, âgé de 53 ans, journalier, rue de Notre Dame aux Neiges, allée des Gauffres, en cette ville, s'est pendu hier dans sa chambre avec une corde.

— P. Borzie, âgé de 13 ans, ouvrier tailleur en cette ville, s'est noyé hier vers les six heures du soir, hors la porte de Ninove. Jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise par la régence pour éviter ces accidens. On désirerait qu'il en soit question dans la séance annoncée pour vendredi, s'il en était encore ainsi alors.

— La femme du nommé Vanderperren, rue du Damier, enceinte de 8 mois, voulant placer des rideaux, dimanche dernier tomba à la renverse de la chaise sur laquelle elle était montée. La secousse fut tellement forte qu'elle resta morte sur la place; on a ouvert le cadavre, l'enfant vivait encore, mais il a expiré après quelques minutes.

— Les débuts de M. Raguenot, notre nouveau premier ténor, auront lieu cette semaine dans *Guillaume Tell*, *la Muette* et *Robert le Diable*.

AFFAIRE DES TROUBLES AU THÉÂTRE DU PARC.

Tout le parterre du théâtre du parc s'était donné rendez-vous hier dans un lieu beaucoup moins agréable, au tribunal de police correctionnelle où M. le président Brice-Defresne qui, comme on sait, n'est pas commode, avait besoin de sa grosse voix et de l'intervention en perspective de l'article 109 du code pénal, pour obtenir un peu de silence.

Il s'agissait pour quatre jeunes gens, MM. Sacré, Gillis, Vanberken et Ferron, de s'expliquer avec la justice, au sujet du tumulte qui a troublé la représentation du 27 du mois dernier au Théâtre du Parc. La prévention était libellée *rebellion envers les agens de l'autorité*. Il paraît, en effet, que des coups ont été échangés entre les agens de police et des jeunes gens qui ont cru devoir garder l'anonyme. Dans toutes les affaires de ce genre, le thème est tracé. On était assis paisiblement à son banc, lorsque la police a fait irruption dans la salle, on n'a porté aucun coup, on a été arrêté pour un voisin resté inconnu.

Tel a été le système de défense des jeunes prévenus; il était appuyé des témoignages de trente amis qui ont juré de dire toute la vérité; parmi eux, M. Victor, premier comique du théâtre. Il était en scène au moment de l'événement, par conséquent aux premières loges pour bien voir. La déposition des témoins à charge, (les agens de police se disant battus), venait, jusqu'à un certain point, en aide au système de défense des prévenus, car, s'ils ont été battus, ils ne reconnaissent pas très positivement parmi les prévenus ceux qui les auraient frappés.

L'organe du ministère public a renoncé à la prévention en ce qui touche MM. Sacré et Gillis, il l'a soutenue avec beaucoup de modération contre MM. Ferron et Vanberken.

M. Verhagen, jeune, a présenté la défense avec beaucoup d'esprit et de talent. M. Ferron s'est défendu lui-même. Le tribunal a renvoyé la cause à aujourd'hui pour le prononcé du jugement.

LIEGE, LE 21 JUIN.

Le gouverneur de notre province, vient d'adresser une circulaire aux collèges des bourgmestres et échevins, pour les informer que conformément à un arrêté royal du 14 de ce mois, tous les miliciens de la levée de 1835, appartenant à cette province, qui ont été incorporés dans la réserve des différens corps de l'armée, devront être réunis à Liège le 1er juillet prochain, pour être dirigés sur leurs régimens respectifs.

La réunion aura lieu vis-à-vis de l'hôtel du gouvernement, rue Agimont, à huit heures précises du matin.

En conséquence M. le gouverneur invite les autorités locales à faire connaître aux miliciens l'époque de leur départ, afin qu'en s'y préparant d'avance, ils se conforment ponctuellement à l'arrêté de S. M.

M. le ministre de la guerre a annoncé que l'on userait de rigueur à l'égard de ceux qui ne se présenteraient point à l'époque fixée pour être dirigés sur leur corps respectifs, et qu'ils seraient signalés et traités comme déserteurs.

Nous apprenons d'une manière positive que les courses de chevaux n'auront lieu que le mardi 15 et jeudi 17 août.

— Je viens tout simplement de faire signer une procuration à l'évêque Lamourette, pour faire gérer ses biens.

— Cette besogne là n'occupera pas long-temps son procureur fondé, je t'en réponds.

— Et je lui trouvais dans le regard, dans l'accent quelque chose d'étrange.

— Ah ça, je viens de te dire ce que j'étais venu faire ici. Mais toi, mon ami?

— Ce que j'y suis venu faire? Oh! moi, c'est différent. Je n'y suis pas venu faire signer une procuration. Mais heureusement je n'y suis plus pour long-temps.

— Tant mieux, car entre nous, l'endroit, par le temps qui court, n'est pas sain.

— Je te sais aujourd'hui mieux que personne. Aussi, comme je te le disais, je compte en sortir bientôt. Dans une demi-heure, un quart-d'heure, peut-être.

— Si ce n'est pas plus long, je vais t'attendre.

Il me serre la main d'une manière convulsive, garde un moment le silence, et puis: — M'attendre... oui... oui... je veux que tu restes avec moi jusqu'à ce que je parte; je t'en prie même. Mais comme nous ne prendrons pas la même route, tu me quitteras à la porte.

Et sa voix prenait un accent de plus en plus étrange. Et je tressaillais.

— Pourquoi sitôt?

— Parce que ma voiture est arrivée... Elle est arrivée, ma voiture, entends-tu... elle est là... Tu as dû passer auprès.

— Juste ciel, m'écriai-je, entrevoyant alors l'affreuse vérité, se raitée?...

— Oui, mon ami, c'est l'infime charrette qui va me conduire au supplice. Le tribunal révolutionnaire m'a condamné à mort, il y a deux

attenda que celles d'Aix-La-Chapelle sont reculées de quelques jours. En laissant un jour d'intervalle, l'autorité a cru satisfaisante aux plaintes que la presse a élevées l'an dernier, lorsqu'il n'était plus possible d'y faire droit.

Le conseil communal de Fraipont vient de rendre une ordonnance par laquelle les combats de coqs sont interdits dans l'étendue de la commune.

Parmi les objets mis à l'ordre du jour pour les premières séances du conseil communal, nous voyons figurer l'examen de la question de propriété des remparts du quai de la Sauvenière, que divers propriétaires avaient réunis à leurs jardins. C'est un objet sur lequel il serait nécessaire de prendre une décision prompte, les améliorations projetées ne pouvant, avant cette décision, être mises à exécution.

On attend à Namur la troupe de notre théâtre; elle va y donner quelques représentations.

Paganini a donné deux concerts le 9 et le 19 juin, au théâtre Gariguan, à Turin. Ces concerts, dit la Gazette Piémontaise, ont été donnés au bénéfice des pauvres.

La distribution des prix aux élèves de l'école dominicale de Saint-Christophe a eu lieu hier, sous la présidence de M. le vicaire-général Neven. Cette école, qui n'existe que depuis un an, a déjà produit d'heureux résultats. Il y a tout lieu d'espérer que les encouragements donnés aux jeunes personnes qui la fréquentent et l'intérêt bienveillant dont elles ont été l'objet de la part de l'autorité ecclésiastique ne feront qu'augmenter leur zèle, en même temps qu'ils assureront le succès d'une institution si utile à ce quartier populaire. (Cour. de la Meuse.)

Voici les principaux objets mis à l'ordre du jour des séances du conseil communal de vendredi et samedi prochain, 23 et 24 juin :

- Discussion sur le projet d'un béguinage central.
- Observations de la députation provinciale relativement au projet d'emprunt.
- Rapport des commissions d'instruction et des travaux sur les renseignements réclamés par M. le gouverneur relativement à la demande de l'institut des sourds-muets de pouvoir disposer des bâtiments du ci-devant collège anglais.
- Avis à donner sur une requête de la société de la Nouvelle Haye, tendante à pouvoir établir à son profit une demi-barrière sur la route de Montegnée à St. Nicolas à charge de reconstruire et d'entretenir le pavage de cette route.
- Rapport de la commission de police sur la demande d'indemnité des entrepreneurs du nettoyage public.
- Rapport de la même commission sur le projet d'un nouveau numérotage des maisons.
- Approbation de cahiers des charges pour l'habillement des pompiers.
- Approbation du plan pour la rectification des rues Hocheport et Agimont.
- Avis à donner sur une demande de la fabrique St. Barthélemy tendante à accepter l'offre de Mme. V^e Bleret de 600 frs. pour la fondation d'une messe anniversaire.
- Demande de crédits pour les frais d'entretien des mendians en 1836 et pour le service de la police relatif à l'échenillage.
- Remplacement de Mlle. Stévans en qualité de première surveillante à l'école gardienne de Ste-Barbe.
- Examen de la question de propriété des ci-devant Remparts ceignant la ville du côté du canal de la Sauvenière et des terrains qui recouvrent la Rivelle.
- Nomination de l'inspecteur des écoles primaires en remplacement de M. Guillery.
- Nomination de la commission spéciale des logements militaires.
- Nomination d'un garde de ville.

Nominations judiciaires.

Par arrêtés du 19 juin, le sieur de Lomdberg (Pierre Louis), notaire à Venloo, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton de ce nom, arrondissement de Ruremonde, en remplacement du sieur Junckers, décédé.

Le sieur Eysen (Arnold), bourgmestre à Schimmert, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton de Meerssen, arrondissement de Tongres, en remplacement du sieur Dolmans, décédé.

Le sieur Beerten (Jean François), propriétaire à Beerigen, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton de ce nom, arrondissement de Hasselt en remplacement du sieur Beerten, décédé.

Le sieur Meyers (Guillaume), conseiller provincial du Limbourg, et demeurant à Ruremonde, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton de cette ville, en remplacement du sieur Schactzen, démissionnaire.

heures, sur la seule déposition de notre hôte de Saint-Lô; et cela va vite après.

Je tombai anéanti sur le banc. C'était la première fois que j'étais à la Conciergerie. J'ignorais que la pièce où nous étions était celle où les condamnés, libres et sans fers, attendaient alors, comme cela a eu lieu aussi jusque dans les derniers temps, le moment où le bourreau venait s'emparer de leur personne. C'était donc bien réellement l'antichambre de la mort.

Allons donc, me dit Bonneuil, du courage. Tu vois que je n'en manque pas. Et il essayait d'en avoir. Mais ses lèvres pâles et serrées, sa parole brève, décelaient une agitation intérieure des plus violentes. La mienneté était grande aussi, je vous jure; plus grande, quoiqu'aucun péril ne me menaçât directement, que celle que j'avais éprouvée dans la caverne de Férrier, le jour de l'assassinat de St-Fargeau.

Bonneuil me chargea ensuite de ses adieux pour plusieurs de nos amis communs. Il me pinta de le rappeler au souvenir de Lahorie, qu'il avait connu étant clerc chez M. Lecointre, notaire, le frère du conventionnel, et qui plus tard devait aussi, lui, le pauvre Lahorie...

Il est bien affreux pourtant, me dit-il, en m'embrassant et versant des larmes, de mourir sur un échafaud, à la fleur de l'âge, pour un propos imprudent. Que tu as bien fait, toi, de garder le silence, et que j'aurais bien dû... Dans ce moment on vint l'avertir que le bourreau attendait. Il se leva avec assez de fermeté, et tira une bague de son doigt, pour me la donner comme marque de souvenir. Le porteclef s'y opposa, disant qu'un condamné n'avait plus rien à lui; que ses biens appartenaient à la république, et sa détresse au bourreau. Ce sont ses propres termes; je ne les oublierai jamais.

Bonneuil haussa les épaules, remit tranquillement sa bague à son doigt me serra de nouveau la main, m'embrassa pour la dernière fois, et alla, sans émotion apparente, se livrer au bourreau qui l'atten-

Notaires. — Huissiers.

La résidence du sieur Kerckhoffs (Charles Borromée François Adolphe), notaire à Schin-sur-la-Geule, canton de Galoppe, arrondissement de Tongres, est transférée à Wytre, même canton.

Le sieur Melot (Melchior Joseph), employé au greffe du tribunal de première instance de Namur, est nommé huissier près ledit tribunal, en remplacement du sieur Dubois, décédé.

Le sieur Misson (François), membre du conseil communal de Spa, est nommé huissier près le tribunal de première instance de Verviers, en remplacement du sieur Longtain, démissionnaire.

La démission du sieur Eloin (Joseph), de ses fonctions de notaire à Namur, est acceptée.

La démission du sieur Crousse (Florent François), de ses fonctions de notaire à Seneffe, canton de ce nom, arrondissement de Charleroy, est acceptée.

Nous apprenons que le *Moniteur* d'aujourd'hui publiera les arrêtés concernant le service du transport des marchandises par le chemin de fer.

M. l'inspecteur des ponts-et-chaussées, Vifquain, chargé des chemins de fer de Namur à Tirlemont, va commencer immédiatement ses opérations sur le terrain et s'occuper de l'organisation du personnel de ce service. (Indépendant.)

Deux époux âgés de 82 ans, sont morts dernièrement à Byrham, près Bath. Leur biographie présente une particularité curieuse: nés dans la même année, ils sont morts le même jour, après 56 ans de mariage.

On lit dans le *Journal des Flandres*:

Nous apprenons de bonne source que toutes les difficultés sont applanies au sujet de la station du chemin de fer, à l'intérieur de notre ville. La station sera introduite dans la Prairie des Moines et les travaux commenceront sous peu de jours.

COMMENTAIRE sur la loi de l'enregistrement du 22 frimaire an 7, ouvrage où l'on a tâché de joindre la pratique à la théorie; suivi d'une table alphabétique des matières, et d'une table chronologique des lois additionnelles à la loi de frimaire, et des avis du conseil d'état qui s'y rapportent, par L.-J. Wodon, inspecteur de l'enregistrement dans la province de Liège. — Liège, 1837.

Au milieu du dédale des lois et des décisions vraiment innombrables et souvent contradictoires sur l'enregistrement, il manquait un guide qui pût brièvement indiquer la route, soit aux préposés, soit aux redevables ou à leurs conseils, à tous ceux enfin que la loi du 22 frimaire intéresse. M. Wodon, inspecteur de l'enregistrement, vient de combler cette lacune, en publiant un commentaire dont la nécessité se faisait vivement sentir depuis longtemps. C'est un véritable service qu'il a rendu aux employés de l'enregistrement, et en général à tous les hommes d'affaires.

Ramener constamment aux principes sans se perdre dans l'immense variété des espèces, tel est le but de cet ouvrage que nous venons d'examiner dans un volume d'environ 400 pages; il résume toutes les dispositions législatives qui ont changé ou modifié la loi du 22 frimaire an 7, et toutes les questions nées de l'application de ces lois.

Ce n'est pas une compilation d'arrêts, etc., que cet ouvrage présente: c'est un commentaire raisonné, où l'auteur commence par poser les règles fondamentales, en y rattachant les décisions qui en sont résultées, et en soumettant à une critique modérée les décisions qui paraissent contraires. Sans partager toutes les opinions de l'auteur, et à part certaines imperfections de détail difficiles à éviter dans un livre qui a exigé tant de recherches, nous ne nous que l'auteur a fait un ouvrage réellement utile et qui porte le cachet d'une longue expérience.

Ce n'est pas le moindre éloge que nous aurons fait de son ouvrage, si nous disons que jamais l'employé fiscal ne s'y laisse apercevoir, et qu'il offre partout sous ce point de vue une complète impartialité.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 19 JUILLET.

Naissances: 6 garçons 7 filles.

Décès: 3 garçons, 4 hommes. savoir: François Mathieu Stephany, âgé de 84 ans, cultivateur, rue du Hour, veuf de Marguerite Deheur.— Ferdinand François Alb. Vicor Spineux, âgé de 63 ans, mécanicien, faubourg d'America, époux en 2^{me} noces de M. Antoinette Josephine Farcy. — Jean Henri Joseph Delgoffe, âgé de 35 ans, rentier, Place de la Comédie, époux de Louise Marie Joseph Forgeur. — François Jⁿ Spinette, âgé de 21 ans, canonier au 3^e régiment d'artillerie

dit. Pour moi, je me sauvai à grands pas, le cœur navré, la tête perdue; et de retour à l'étude, après avoir raconté à mes camarades ce qui venait de m'arriver, je leur déclarai que j'abdiquerais plutôt vingt fois que de retourner, une seule, faire signer des procurations à la Conciergerie.

Je m'étais lié avec Sébastien Lacroix, ardent révolutionnaire et membre du club des cordeliers. C'était un homme ardent et à peine âgé de 25 ans. Ayant été traduit au tribunal révolutionnaire et acquitté par la protection de Danton, il voulut célébrer sa délivrance par un grand dîner où il invita ses amis. Ici j'aurais besoin des pinceaux de Hogar ou de Callot.

Comme de raison, j'étais du nombre des invités; mon ami Sébastien ne pouvait pas m'oublier. J'arrivai chez lui à quatre heures. Déjà plusieurs convives étaient présents, d'autres se firent un peu attendre; pendant ce temps, j'examinai la décoration de la pièce où l'on nous avait reçus. Tout cela était fort coquet, mais dans un style entièrement révolutionnaire. La tenture était de papier tricolore, entremêlé de fasceaux et de bonnets de liberté; des fauteuils en tapisserie sur le dossier de chacun desquels on avait brodé à l'aiguille un article de la déclaration des droits de l'homme; les portraits de Danton et de Camille Desmoulins tracés à la plume par le maître du logis, et magnifiquement encadrés; sur la cheminée, les bustes de Marat et de Lepelletier. Mais l'ornement le plus étrange du salon était une statuette en terre cuite, représentant le duc d'Orléans, et suspendue au plafond, les pieds en haut et la tête en bas, avec cette inscription: *Traître à la patrie*. Lacroix était un original.

A cinq heures, tout le monde était venu. On passa dans la salle à manger où un superbe ambigue, composé en partie de viandes froides, était servi. Nous étions à peu près vingt, parmi lesquels

ANNONCES.

Grand hasard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIÈGE.

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRÈS JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

A VENDRE au n° 622, rue Paits en Sock, VIEILLES CROISÉES, VITRINES, armoires, boiserie de boutique avec COMPTOIR, porcelaines, etc., etc. 1185

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE PETITE BÈCHE, N° 864, n'ayant pas été adjugée, SERA RÉEXPOSÉE LE JEUDI, 23 juin courant, à 10 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée. 1154

LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA

Propriété de Bois L'évêque,

Ayant appartenu à feu lord CREWE qui devait se faire le 22 juin, présent mois, à 11 heures du matin, par le ministère de M^e BIAR et GILKINET, notaires à Liège, n'aura pas lieu. 1186

BELLES VENTES DE FOINS

ET REGAINS.

A Colonster.

MARDI 4 JUILLET 1837, à 10 heures du matin MADAME LA DOUAIÈRE BARONNE DE SELYS-LONG CHAMPS, fera vendre publiquement à sa ferme de CINQ VAL A TILFF, par le ministère de M^{re} HOUBAER, notaire à Seraing, les foins et regains croissants tant sur les îles de Colonster que sur les prés de Damzelles, le Foulon, Alfontaine et Préca, par portions et à crédit.

VENTE DE BATEAUX.

VENDREDI 23 JUILLET 1837, à trois heures dans l'Allée du prince à Seraing, le notaire HOUBAER,

VENDRA AUX ENCHÈRES

SEPT TRÈS BONS BATEAUX,

de la capacité de 10, 11, 12, 14, et 18 tonneaux DEUX NACELLES de 5 et 7 tonneaux; et une quantité d'agrès. Ces bateaux qui ont peu navigué, sont en très bon état, on pourra les voir deux jours avant la vente, en s'adressant audit notaire HOUBAER à Seraing, A CRÉDIT. 1137

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la FAILLITE DE JOSEPH JAMME, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers du failli, à se réunir le mardi 27 juin, à 2 heures de relevée, au local du tribunal de commerce séant à Liège, pour ouvrir le compte, en présence du juge commissaire, de l'état de la faillite, des formalités qui ont été remplies, et des opérations qui ont eu lieu; entendre également le failli; procéder s'il y a lieu, à la formation d'un concordat ou contrat d'union, et à la nomination des syndics définitifs. Liège, le 16 juin 1837. 1161

Barras, Fréron, Ricord, le général Lapoye, qui arrivaient de Toulon, Ducroquet et Momoro, membres de la commune. Lacroix nous fait mettre à table, et deux domestiques se tiennent prêts à faire le service.

Tout le monde se regardait, et l'on ne touchait à rien.— Eh bien! citoyens, est-ce que nous ne commençons pas?— On ne demande pas mieux, dit Barras; mais...— Mais quoi?— Quand nous aurons des couteaux, des fourchettes et des verres.— Vous n'aurez rien de tout cela, mes enfants; j'ai voulu vous traiter, en républicain, comme aux premiers jours de la nature, et aux premiers jours de la nature on n'avait ni couteaux, ni verres ni fourchettes: Adam et Ève mangeaient sans cela, et, si l'on vous plaît, vous mangerez de même.— Adam et Ève, dit Barras, n'avaient pas des volailles farcies, ni des pâtés de jambon dans leur paradis terrestre, et pour croquer des pommes il n'est pas besoin de fourchettes.— A la bonne heure; mais les sauvages, ces véritables enfants de la nature, ne s'en servent pas non plus pour dévorer la viande crue.— Les sauvages ont des ongles pour la déchirer. Si tu m'avais prévenu que tu nous traiterais à leur manière, je n'aurais pas fait les miens ce matin. Mais c'est assez plaisanter, fais nous donner...— Je ne plaisante pas du tout; vous mangerez avec vos mains: c'est un essai que je veux faire; la mode en verra, dra peut-être. Et il n'en voulut pas démordre, et nous dînâmes comme nous pûmes, en déchirant la viande à belles dents, et buvant à même les bouteilles.

Le dîner donné par Lacroix, en jouissance de sa mise en liberté, avait eu lieu le 15 mars. Le 24, deux de nos convives, Momoro et Ducroquet, accompagnés à l'échafaud [Hébert], Rousin, Anacharsis Clootz, etc.; deux heures après leur exécution, Lacroix fut arrêté de nouveau, comme leur complice; et le 15 avril, il fut à la mort, dans la même charrette que la jeune et intéressante veuve de Camille Desmoulins, et la pauvre religieuse déçue qu'avait épousée Hébert.

A LOUER pour entrer en jouissance le premier novembre 1837, les BELLES CARRIÈRES CALCAIRES et de PIERRES DE TAILLE, situées à CHOKIER, au bord de la Meuse, et connues si avantageusement dans le commerce, avec un grand four à chaux, bâtiment d'habitation pour le fermier, avec huttes, magasin, paire et accessoires, exploités depuis dix-huit ans par M. Beco, bourgmestre à Chokier. S'adresser à M^e HOUBAER, notaire à Seraing. 1178

Le notaire HOUBAER à Seraing, est chargé de LOUER pour entrer en jouissance le 15 mars 1838, LA BELLE FERME DE CHOKIER, AVEC CENT ET UN BONNIERS DE TERRE ET PRAIRIES. 1179

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ ET POUR EN DISPOSER DE SUITE, UNE JOLIE CAMPAGNE, A 2 LIEUES DE LIÈGE, VERS HUY, Avec beaux jardins et vergers, remise, écurie, et plusieurs autres avantages. L'acheteur trouverait des facilités à l'égard du paiement. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, rue du Spectacle, n° 857. 1182

LE SAMEDI 24 juin courant, à 10 heures du matin, il sera procédé à la vente publique et en divers lots, DES FOINS, TRÈFLES ET LUZERNES, Croissant sur SIX à SEPT BONNIERS à CHERET et à MARTIN-PRÉ, commune d'Embourg, où la vente aura lieu, de plus de QUATRE MEULES DE FOIN existant sur Martin-Pré. A CRÉDIT MOYENNANT CAUTION. 1182

A VENDRE DEUX MAISONS Dont une composée de deux pièces au rez de chaussée, d'un BÂTIMENT PROPRES Y ÉTABLIR UNE DISTILLERIE OU UNE BRASSERIE, cour, étable et toutes dépendances, avec environ 2 hectares 85 ares 52 centiares de jardin, cotillage, terre et verger en diverses pièces, le tout situé à ANS, COMMUNE D'ANS ET GLAIN, en lieu dit Ruelle de Ster, près de l'ancienne houblère du Beau Jonc. S'adresser pour visiter ces biens en la demeure à Ans, ruelle de Ster, n° 211, du sieur Jacques PASQUE, et pour connaître les conditions, en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 1187

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES MAISONS NEUVES, à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville. Outre la solidité et la grandiose de la construction, il se trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux. Des facilités seront offertes à l'acquéreur. S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. 1192

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION, DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU CASINO, A FRAGNÉE, QUARTIER D'AVROY, A LIÈGE. VENDREDI, 30 JUIN 1837, à 3 heures après midi, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique de la propriété, formant le local de la Société d'Harmonie, et consistant : En une habitation, véritablement agréable, commode et salubre, avec bâtimens, jardin, bosquet, pelouse et plantations. Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse, vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud, à M. Sablet. La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse, ou bien en deux lots. La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges. Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes facilités, sous le rapport du paiement. Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation : leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématiquement démontrée aujourd'hui. Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plusieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

COUS OUDINOT EN VENTE CRINOLINE OUDINOT. POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, BALLET SOUS LE PLACÉ DE LA BOURSE, 29. La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'une double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception. DÉPÔTS : à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT. 1055

Le MARDI 4 juillet 1837, à deux heures de l'après-midi, les héritiers de feu le sieur Jean Bertrand DEFAAZ, feront procéder par devant M. le juge de paix du canton de Fléron, en l'étude et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire à Soumagne, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES :

1er. LOT. DU BIEN Qu'occupe Léonard MONSEUR, SIS A AYENEUX, se composant de bâtimens d'habitation et d'exploitation, un jardin légumier, un verger et deux prés, formant un ensemble de 261 ares 53 centiares. 2me. lot. D'UNE PETITE MAISON avec jardin au même lieu, occupés par GARDIER et BADET. 3me. lot. D'UNE AUTRE avec forge et jardin audit lieu, qu'occupe Cornélie Wergifosse. 4me. lot. EL D'UNE RENTE ANNUELLE et PERPÉTUELLE de frs 29 91 centimes due par la commune d'Ayeneux. Aux clauses et conditions dont on peut prendre connaissance chez ledit notaire. 1165

VENTE DE FOIN SUR PIED, CROISSANT SUR ENVIRON 4 HECTARES, AU BOIS DE ST. GILLES, Près de Bois L'Évêque, quartier du Sud de la Ville de Liège. Cette vente se fera au COMPTANT, MERCREDI 28 JUIN 1837, à deux heures après midi, sur les lieux, par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège. On peut s'y adresser, au jardinier Pierre Bouffart, C^e foin pourra entrer en ville exempt d'octroi. 1177

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS, D'UNE BELLE PARTIE DE BOIS SCIÉS TRÈS-SECS. LUNDI 26 JUIN 1837, à une heure de relevée, le notaire BIAR vendra publiquement au domicile de la veuve Henri MOUTON, quai d'Avroy, n° 738, à Liège, UNE FORTE QUANTITÉ DE BOIS SCIÉS, Consistant en planches et quartiers, fenillets, de 6 jusqu'à 16 pieds de long, horrons, le tout très sec et propre à être employé immédiatement, wères, terrasses, etc. ARGENT COMPTANT. 1167

EXTRAIT. PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 41 ares 7 centiares sur une parcelle de pré et cotillage, appartenant à Marie-Joséphine MINETTE et Joséphine MINETTE, propriétaires, domiciliées à Glain, située dans la commune d'Ans et Glain, indiquée et figurée sous le n° 475, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée auxdites demoiselles Minette à comparaître le 30 juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée. Pour extrait conforme : EMONTS, avoué. 1153

EXTRAIT. PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 65 centiares sur une parcelle de cotillage, appartenant à Henri BRAIVE et Servais-André BRAIVE, propriétaires, domiciliés à Ans, située dans ladite commune d'Ans et Glain, indiquée et figurée sous le n° 318, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée auxdits sieurs BRAIVE, à comparaître le 30 juin présent mois, à l'audience du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée. Pour extrait conforme : EMONTS, avoué. 1152

AVIS CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité, sont reconnus.

COUS OUDINOT EN VENTE CRINOLINE OUDINOT. POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, BALLET SOUS LE PLACÉ DE LA BOURSE, 29. La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'une double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception. DÉPÔTS : à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT. 1055

VILLE DE LIÈGE. Les bourgmestre et échevins, mettront en adjudication publique samedi 7 juillet, à midi, la construction d'une estrade, d'une écurie, plus la fourniture et le placement de pieux pour l'hippodrome destiné aux courses de chevaux qui auront lieu sur le pré de Droizhe. On peut voir les plans et devis estimatif au bureau des travaux publics. Liège, le 19 juin 1837.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS. Le sieur François Willmar demande l'autorisation de faire construire un four à pains dans le jardin situé derrière sa maison faub. Ste. Marguerite, n° 184. On peut former opposition à ladite demande dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

BOURSES.

PARIS, LE 18 JUIN.			
Cinq pour cent.	108 70	Esp. D. diff. s. int.	7 0/0
Trois pour cent.	77 80	• Dt. pas. s. int.	5 3/4
Act. de la B. de Fr.	2375 00	Belg. Empr. 1832	101 5/8
Napl. Cert. Falc.	96 50	Banque de Belg.	1405 00
Esp. Ardoin 1834.	24 0/0		
LONDRES, LE 17 JUIN.			
3 ^e p. consolidés	91 3/8	Espagne. Cortés.	21 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	100 1/2	Différées.	7 7/8
Holl. Dette active.	53 1/4	Passives.	5 3/8
Portugais, 5 p. c.	44 0/0	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	28 0/0	Brésil. Empr. 1834.	00 0/0
AMSTERDAM, LE 19 JUIN.			
Holl. Dette active.	98 5/8	Inscr. au gr. livre.	64 1/4
Dito 2 1/2.	52 1/8	Certif. à Amst.	94 1/4
Différée.	119 1/28	Pologne. I. n. 500f.	000 0/0
Billet de change.	22 43/16	Lots de l'Id. 50 f.	111 1/4
Syndic. d'amort.	92 1/8	Espagne. E. Ard.	23 0/0
• 3 1/2.	75 5/8	Dito grd.	22 5/8
Soc. de comm. P. B.	174 1/8	Dette différ. anc.	7 3/8
• nouvelle.	00 0/0	• nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. s.	402 3/4	• passive.	5 3/4
• 1829, 5	403 1/8	Autriche. Métal. 5.	99 3/8
ANVERS, LE 20 JUIN.			
ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	91 3/4
• det. différ.	45 0/0	STAT-BO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 48 mill.	100 3/4	• An. 1834.	97 1/2
Holl. Dette active.	00	CHANGES.	
Rente remboursab.	97 1/4	Amst., c. jours.	3/8 o/0 av. A
Autriche. Métall.	103 3/4	Rotterdam, Idem.	3/8 o/0 av. A
Lots de fl. 100.	000	Paris, Idem.	1/8 av. A
• de fl. 250.	424 1/2	• 2 mois.	5/8 o/0 p. A
• de fl. 500.	679 0/0	Lond. p ^e Estr. c. j.	40/3 1/2 A
Potosi. Lots fl. 300.	114 0/0	• 2 mois.	40/1 A
• d. 500.	130 1/4	Hamb. p ^e 40 Hb. c. j.	35 1/4 F
BRÉSIL. E. à L. 1834.	84 3/4	• 2 mois.	35 0/0 A
ESPAÛ. Empr. 1834.	22 1/8 22 A	Bruxelles et Gand.	1/4 o/0 p. A
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette différ.	2 1/2		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 20 JUIN 1837. Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Au don ouvert 22 1/4 1/8 et reste 22 argent. Primes à un mois 23 dont 1 o/0 cours. On a fait très-peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 20 JUIN.			
COUS.	100 5/8	Act. des Hauts-P.	156 0/0 A
Emp. Rotsch.	100 5/8	Act. Charb. Flennu.	129 0/0 P
Fin cour.	91 1/4	Act. Banq. touc.	98 3/4
• 1836, 4 ^e lot.	91 1/4	Act. Ch. H. et W.	0 00 0/0 A
Fin cour.	91 1/4	Act. Ch. Schlesia.	000 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 1/2	Act. Entr. Indust.	120 0/0 P
E. de la ville 1832	98 0/0	Act. Ch. Lev du E.	114 0/0 A
Dette active holl.	52 1/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	114 0/0 A
BRÉSIL 1834.	85 1/4	Act. Cie de fer.	00
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. de Venues.	000 0/0
ROME 1832.	104 1/4	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
NAPLES. Falcoppet	92 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Yverries.	000 0/0
ESPAÛ. Ard. 1834.	22 1/8	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
• Fin cour.	22 1/8	Act. S. Raffinerie.	1/8 0/0 A
• gros. pièces.	00 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0
• pr. 4 m. d. 1.	23 1/4	Act. Espl. l'Espér.	000 0/0
• différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries	102 0/0 A
• anc.	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0
• dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	000 0/0
CHANGES.			
ANST. ct. jours.	0/0	Act. Fabr. Tapis.	109 0/0 P
LOND. ct. jours.	0/0	Act. Fabr. de fer.	000 0/0
PARIS. ct. jours.	0/0	Act. Mutual. ind.	106 0/0 A
		Act. C. de Bruges.	00 0/0
		Act. H. F. Monc.	000 0/0 P
		Act. lib. Méline.	00 0/0
		Act. S. act. rénn.	102 3/4 B
		Act. S. de Flen.	00 0/0
		Act. Ebelin-terie.	000 0/0
		Act. Librairie Sc.	000 0/0
		Act. Fab. Pianos.	000 0/0

Vienne, le 10 juin. Métalliques, 404 7/8. Actions de la Banque, 1377 1/2. PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 ET 20 JUIN. Le koff hanovrien Anella, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau de vie, Le schooner suédois Maria, v. de New-York, ch. de café, sucre et bois de teinture. — Le 3 mats américain Georgiana, v. de Charleston, ch. de riz et coton. — Le pleyt belge Liondas, v. de Rotterdam, sur lest. — Le sloop français Rosalie, v. du Havre, ch. de coton et bois de teinture. — Le brick suédois Christophrieds, v. de Livourne.

PLACE D'ANVERS, LE 20 JUIN. Café. — Quelque demande s'est fait sentir aujourd'hui pour le Saint-Domingue. Environ 525 balles de cette sorte, qualité ordinaire, ont été traitées à 25. Les autres sortes sans affaires marquantes. Coton. — Celtaïne, si négligé depuis quelques temps, semble enfin réveiller l'attention des acheteurs. Il s'est traité depuis hier environ 400 balles Louisiana et Georgie, marchandise courante, dans les prix de 40 à 41 cents. Sucre brut, riz, etc. — Sans affaires saillantes.

Imprimerie de J.-Bie. Nossext, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.